



APPEL À PROJETS Subvention Locale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SLACC)

1. Contexte

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le programme DURAGIRE a prévu d'implémenter un processus d'apprentissage-action auprès des communautés à travers un mécanisme de financement des micro-actions de GIRE communautaires. Ce mécanisme, appelé Subvention Locale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SLAAC) vise à appuyer les initiatives portées par les acteurs locaux (communes, organisations communautaires, comités de gestion des actions GIRE, groupements de femmes et de jeunes, CLE, etc.) en vue de renforcer la résilience climatique au niveau local, la gestion durable des acquis de OmiDelta de façon spécifique et des ressources en eau dans la BMVO de façon globale.

2. Objectifs de la subvention

Objectif général

L'objectif général de la SLAAC est de renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales face aux effets des changements climatiques, à travers la mise en œuvre de microprojets structurants, à fort impact local et durable.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la gouvernance locale de la GIRE, en soutenant des initiatives alignées sur les documents de planification territoriale {Plan Communal d'Adaptation aux Changements Climatiques (PCACC), Plan Communal de Contingence (PCC), Plan Locaux de Gestion de l'Eau (PLGE), Plan de Développement Communal (PDC), et autres documents stratégiques} ;
- Stimuler la Valorisation Economique des Ressources en Eau (VERE) à travers des investissements innovants et durables ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et l'équité de genre en renforçant les capacités des acteurs locaux, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, dans la gouvernance, la gestion et le suivi des initiatives locales liées à l'eau ;
- Promouvoir la résilience climatique des communautés, par l'appui aux initiatives locales/endogènes de réduction face aux risques liés à l'eau (inondation, sécheresse, érosion, etc.).

3. Thématiques prioritaires

Les projets soumis devront être en cohérence avec les PCACC, le PCC, ainsi que les plans d'activités des CLE et du CGA-GIRE, et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Valorisation Économique de la Ressource en Eau (VERE), doit incarner le domaine d'action du sous-projet, être en confortation des actions GIRE retenues par le programme et se mener sur les sites desdites actions (voir Annexe 4) ;
- Amélioration de la régulation de l'eau, la mobilité des biens et des personnes en zone humide et de l'accès facile aux services sociaux de base, rentabilité financière des ouvrages de franchissement (passerelles, dalots, etc.) ;
- Amélioration de l'agriculture de décrue ou de contre saison, facilitation de la navigation lagunaire et fluviale, promotion du développement de la pêche, de l'élevage et de la navigation fluviale ;
- Réduction de la pollution des ressources en eau ;
- Protection des berges des cours d'eau ;
- Prévention et gestion des risques liés aux inondations et sécheresses ;
- Promotion de l'écotourisme en lien avec la préservation et la valorisation de la ressource en eau ;
- Conservation des forêts galeries/mangroves, bambou ou autres espèces ;
- Gestion des conflits liés à l'eau (transhumance, agriculture, pêche, élevage) ; Etc1

4. Bénéficiaires éligibles

Les structures suivantes peuvent soumettre une demande :

- Les 14 Communes d'intervention de DURAGIRE et situées dans la BMVO. Il s'agit de : Abomey-Calavi, Aguégoués, Adjohoun, Adja-Ouèrè, Bonou, Dangbo, Ouinhi, Porto-Novo, Sô-Ava, Sèmè-Kpodji, Toffo, Zogbodomey, Zagnanado, Zè.
- Comités Locaux de l'Eau (CLE) de la BMVO. Il s'agit de : CLE_Ouinhi_Adja-Ouèrè_Pobè_1 (CLE MON-IDOGBE), CLE_Ouinhi_Bonou_Adja-Ouèrè (CLE MON-TROBOSSI), Zagnanado_Assanto (CLE TAFFE ASSANTO), CLE_Ouinhi_Adja-Ouèrè_Pobè_2 (CLE OGOURO-HODOHOUN), CLE_Toffo_Zè_Adjohoun (CLE TOGBÔ), CLE_Zè_Abomey-Calavi (CLE TOHOUIIN), CLE_Zè_Abomey-Calavi_Sô-Ava (CLE TOWE), CLE_Zogbodomey, CLE_Aguégoués_Porto-Novo, CLE_Dangbo_Adjohoun.
- Les Comités de Gestion des Actions GIRE (CGA-GIRE), en cours de mutation en coopératives GIRE dans les communes d'intervention de DURAGIRE.
- Les Organisations de la Société Civile (OSC) légalement reconnues et intervenant dans les communes d'intervention de DURAGIRE.

Remarque importante : Les OSC, les CGA-GIRE et les coopératives, peuvent être des demandeurs principaux ou demandeurs associés. Les autres acteurs (communes, CLE) doivent se constituer en groupement avec un demandeur principal en tant que demandeurs associés. Ils ne peuvent pas porter à eux-seuls un sous-projet éligible à la subvention.



5. Constitution des dossiers de soumission

Le dossier de candidature devra comporter :

1. Le formulaire de demande de subvention, dûment rempli, ainsi que les autres annexes, sont à retirer au niveau des bureaux des facilitateurs DURAGIRE situées dans les Mairies d'intervention (voir tableau contact des facilitateurs ci-dessous) et sur le site web <https://www.vng-international.nl/appel-a-projets-subvention-locale-dadaptation-aux-changements-climatiques-slacc-pour-le-benin/>. Une session de formation sera organisée à l'intention des potentiels candidats, 10 jours après le lancement. **Seuls les candidats ayant demandé et retiré les formulaires et annexes seront invités à la session de formation ;**
2. Lettre de transmission de la requête de financement (voir Annexe 3) ;
3. Les statuts ou tout justificatif d'existence légale, **à l'exception des Comités de Gestion des Actions GIRE dont la mutation est en cours. Ceux-ci peuvent présenter le récépissé de dépôt des dossiers de mutation en coopérative.**

Les demandeurs remplissent la lettre et le formulaire de la demande de subvention puis les déposent en version physique (original et trois (03) copies), puis en version numérique sur clé USB au niveau des bureaux des facilitateurs DURAGIRE situés dans les Mairies d'intervention (voir tableau contact des facilitateurs ci-dessous) contre délivrance d'un accusé de réception.

Ces différents documents doivent être signés par le demandeur principal.

6. Seuils financiers des projets éligibles à la subvention

Demande individuelle : 6 556 000 FCFA (soit ≈ 10 000 euros)

Demande en consortium : 9 840 000 FCFA (soit ≈ 15 000 euros).

Aucune contrepartie financière ou en nature n'est demandée.

7. Durée des projets

La durée de mise en œuvre des projets ne doit pas excéder 06 mois, comprise entre novembre 2025 et avril 2026.

8. Période de soumission : du 02 au 22 septembre 2025



9. Évaluation et sélection

Les projets seront examinés par le Comité d'Appui à la Gestion (CAG SLACC) de la SLACC sur la base des critères suivants :

Tableau 1 : Critères de présélection des sous-projets

Critères de présélection des sous-projets	Nombre maximal de points
Total	100
DIAGNOSTIC ET CADRE DE RÉFÉRENCE DU SOUS-PROJET	15
<i>Précision de la situation de départ et justification du sous-projet au regard des besoins réels des groupes cibles : prise en compte des acquis et leçons tirées des précédents sous-projets exécutés dans la zone ou sur la thématique concernée</i>	
<i>Présentation et justification de la zone d'intervention du sous-projet (cartes et autres images)</i>	
<i>Précision sur la problématique majeure et les enjeux auxquels le sous-projet entend répondre</i>	
<i>Analyse de l'environnement institutionnel et les relations avec les autorités locales</i>	
<i>Identification du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires (directs et indirects) : les caractéristiques, le nombre de bénéficiaires et les problèmes spécifiques liés à chaque groupe cible</i>	
<i>Expérience/expertise du promoteur et du ou des partenaires sur la/les thématiques concernée(s) par le sous-projet</i>	
PERTINENCE DU SOUS-PROJET ET COHÉRENCE AVEC LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT	13
<i>Pertinence du contenu global du sous-projet (titre, composantes, actions, démarches, etc.) au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic</i>	
<i>Clarté et cohérence des objectifs par rapport aux problèmes majeurs identifiés dans le diagnostic</i>	
<i>Analyse des effets et impact(s) attendus du sous-projet au regard des objectifs du sous-projet</i>	
<i>Pertinence géographique du sous-projet au regard des priorités nationales relatives à la thématique développée</i>	
<i>Caractère innovant du sous-projet : plus-value des actions à mettre en œuvre ainsi que la valeur ajoutée en termes de savoir-faire, d'expertise d'expérience du promoteur</i>	
<i>Alignement du sous-projet autour des priorités nationales et des communes d'intervention dans le domaine concerné par ledit sous-projet</i>	



FAISABILITÉ TECHNIQUE DU SOUS-PROJET	15
<i>Viabilité et pérennité des techniques ou technologies retenues et leur adaptation au contexte local et aux capacités de gestion et de maintenance des acquis</i>	
<i>Description des résultats, des activités et la démarche méthodologique de mise en œuvre</i>	
<i>Analyse de l'environnement organisationnel de mise en œuvre du sous-projet, le degré d'engagement de la population cible dans le sous-projet et les modalités d'appropriation par les bénéficiaires</i>	
<i>Adéquation entre les ressources humaines et les moyens techniques : justification des moyens techniques prévus par le sous-projet et les ressources humaines mobilisées en indiquant précisément le rôle de chacun et surtout des bénéficiaires locaux, la durée de leur mission et leur profil</i>	
<i>Justification du financement demandé en cohérence avec les actions planifiées et viabilité du plan de financement du sous-projet</i>	
<i>Adéquation entre la durée prévue pour la mise en œuvre du sous-projet et les objectifs visés avec les moyens mobilisés au regard des capacités de mise en œuvre du promoteur</i>	
SUIVI- ÉVALUATION DU SOUS-PROJET	15
<i>Description des indicateurs de suivi et de résultat du sous-projet (les indicateurs doivent être précis au maximum avec les cibles)</i>	
<i>Cohérence de la chaîne de résultat du sous-projet</i>	
<i>Clarté et cohérence du cadre logique du sous-projet</i>	
<i>Description du mécanisme de capitalisation et de communication du sous-projet</i>	
<i>Pertinence du dispositif de suivi technique et financier du sous-projet</i>	
<i>Description des modes d'évaluation mis en place dans le cadre du sous-projet</i>	
<i>Pertinence de l'arrangement institutionnel du sous-projet : organigramme, responsabilités et organisation du pilotage et de la mise en œuvre avec les parties prenantes</i>	
<i>Audit financier du sous-projet</i>	
DURABILITÉ DU SOUS-PROJET	7
<i>Appropriation du changement et la pérennisation des effets attendus du sous-projet</i>	
<i>Mécanisme de prise en charge des coûts récurrents du sous-projet</i>	
<i>Modalités de diffusion des bonnes pratiques</i>	
GESTION DES RISQUES OU DES HYPOTHÈSES ET LEUR IMPACTS PRÉVISIBLES SUR LE SOUS-PROJET	8
<i>Identification, description et justification des risques liés au contexte (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental) communal, départemental ou national</i>	



<i>Identification, description et justification des risques liés au sous-projet : risques opérationnels (techniques, financiers, autres ressources, etc.) et risques liés aux parties prenantes</i>	
<i>Pertinence de l'analyse et des mesures proposées pour le traitement des risques</i>	
CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	12
<i>Description de la situation environnementale de la zone d'intervention du sous-projet</i>	
<i>Pertinence des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés par rapport aux actions phares du sous-projet</i>	
<i>Cohérence des mesures d'atténuation proposées et des indicateurs de suivi avec les échéances de mise en œuvre</i>	
<i>Engagement du promoteur à réaliser les études d'impact environnemental et social si nécessaire après la sélection du sous-projet (six mois au maximum)</i>	
<i>Description du contexte local en matière de genre et d'inclusion social (situation des hommes, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et autres groupes vulnérables dans la zone) toute en précisant les besoins spécifiques des différents groupes</i>	
<i>Pertinence des mesures de prise en compte des préoccupations des groupes les plus défavorisés ou vulnérables dans le sous-projet</i>	
<i>Degré de participation des parties prenantes dans l'élaboration du sous-projet</i>	
BUDGET DU SOUS-PROJET ET ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	15
<i>Degré d'éligibilité des activités planifiées</i>	
<i>Ventilation et justification des coûts des activités (chaque rubrique doit être détaillée en indiquant le mode de calcul utilisé : forfait, coût unitaire, coût homme/jour, etc.)</i>	
<i>Equilibre des dépenses et des ressources</i>	
<i>Respect du ratio de 5 à 10 % des coûts directs pour les frais administratifs (frais de fonctionnement et dépenses de personnel)</i>	
<i>Respect du ratio d'au plus 5 % des coûts directs pour les frais de gestion du promoteur</i>	
APPRECIATION GLOBALE DU SOUS-PROJET EN COHERENCE AVEC LA NOTE GLOBALE (Que peut-on retenir du sous-projet ? Quels sont les points forts et points faibles du sous-projet ? Quelles sont vos recommandations ?)	

NB: Les résultats issus de l'analyse des dossiers de candidature seront communiqués à chaque candidat(e).



10. Procédure de sélection

Tableau 2

Etapes	Descriptions	Observation
1	Lancement de l'appel à proposition	02 Septembre 2025
2	Retrait des formulaires et annexes	A partir du 02 Septembre 2025
3	Formation des potentiels candidats sur le processus de soumission et montage des dossiers	Du 11 au 12 Septembre 2025
4	Réception des questions d'éclaircissement et réponses	Du 02 au 22 Septembre 2025
5	Réception des dossiers de candidature	Du 02 au 22 Septembre 2025
6	Notification des résultats provisoires	La notification des résultats est envoyée à tout (te)s les candidat(e)s
7	Réception des recours éventuels	La période sera précisée dans l'e-mail de notification
8	Notification des résultats provisoires après étude des recours	
9	Visite de terrain	Pour vérifier l'existence légale de la structure
10	Etude des recours et notification des résultats définitifs	-
11	Contractualisation avec les candidat(e)s sélectionné(e)s	-

11. Contacts et autres informations

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Le point focal SLACC

☎ Téléphone : 0157028639

✉ E-mail : chirelle.houndeladji@vnqi.org



Tableau 3 : Représentant(e)s DURAGIRE/Facilitateurs par commune d'intervention DURAGIRE

COMMUNES D'INTERVENTION	NOM ET PRÉNOM(S)	CONTACTS	ADRESSE MAIL
ADJOHOUN	SOMAKPO Octavie	0197510725 / 0141568872	octavie.somakpo@vngi.org
DANGBO			
ADJA OUERE	N'BOUKE Bleossi Antoine	0196834121 / 0140391423	antoine.nbouke@vngi.org
OUIHI			
BONOU			
TOFFO	KODEGNON Alain	0197542625 / 0143373725	alain.kodegnon@vngi.org
ZE			
ZOGBODOMEY	KPADONOU Arnaud	0197985680 / 0161080813	arnaud.kpadonou@vngi.org
ZANGNANADO			
AGUEGUES	MAMA Jacob	0196555898 / 0147609128	jacob.mama@vngi.org
PORTO-NOVO			
SEME PODJI			
SO-AVA	HOUNMENO François Xavier	0166639967 / 0146567667	xavier.hounmenou@vngi.org
ABOMEY-CALAVI	BALLO Donald	0197829683	donald.ballo@vngi.org
SO-AVA et ZE			

